

Le traitement permet la tenue de la comptabilité générale de la Banque de France et des comptabilités auxiliaires

Le traitement s'appuie sur la [délibération n°80-34](#) de la CNIL.

**Personnes concernées**

- ♦ Personnels de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, demandant des remboursements de frais
- ♦ Fournisseurs de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**Catégories de données à caractère personnel**

**Durée de conservation**

- ♦ Identité
- ♦ Vie professionnelle
- ♦ Situation économique et financière

- ♦ Conforme aux dispositions légales

**Destinataires des données traitées (en fonction de leurs attributions respectives)**

- ♦ Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre et du droit d'accès
- ♦ Personnels habilités chargés des services achats et des services administratifs et comptables et leurs supérieurs hiérarchiques
  - ♦ Services de contrôle interne
  - ♦ Commissaire aux comptes et experts-comptables
- ♦ Entreprises extérieures liées contractuellement pour l'exécution du contrat
- ♦ Organismes publics, exclusivement pour répondre aux obligations légales
- ♦ Auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances
  - ♦ Organismes financiers teneurs des comptes mouvementés

**Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre**

**Service(s) chargé(s) du droit d'accès et de rectification**

Direction de la comptabilité

Direction de la comptabilité  
cc 30-1243

Banque de France  
1, rue de la Vrillière  
75049 PARIS CEDEX 01  
01 42 92 42 92  
SIREN 572104891

**Date de la déclaration**

**Référence du traitement**

**Transferts des données hors de l'Union européenne**

10 septembre 1998

602 279

NON